



59265

Joyeuses
Fêtes

L'Aubignois

Le point sur l'actualité de votre commune - décembre 2018

Les fêtes de fin d'année approchent et nos rues arborent déjà de belles illuminations. Après les avoir entièrement équipées d'ampoules led, plus économes et respectueuses de l'environnement, elles sont aujourd'hui plus nombreuses. Vous aurez sans doute remarqué les 11 nouveaux motifs qui sont venus compléter cette année nos décorations de Noël. Peu importe la saison, nous travaillons à l'embellissement de notre commune. La Maison du père Noël, portée par l'association "Rêves de Noël", a ouvert ses portes le 24 novembre. Cette manifestation qui contribue également au "rayonnement" de notre commune dans le Douaisis et même au-delà est accompagnée, comme toutes les associations Aubignaises, par la municipalité et les services municipaux. En effet, nous voulons que chaque association qui, nous le rappelons, est libre de mener les activités licites qu'elles souhaitent, le fassent dans les meilleures conditions de tranquillité et sécurité possibles, pour ses membres, les riverains et les visiteurs. Nous veillons, autant que possible, au bon déroulement de cette activité mais il reste malheureusement difficile de lutter contre les incivilités et le comportement de certains conducteurs.



Les membres du Conseil municipal et du personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter **de bonnes fêtes de fin d'année.**

Votre Maire, Alain BOULANGER.

VIE COMMUNALE

- **Le traditionnel repas des Aînés**, offert par la municipalité aux Aubignois(es) âgé(e)s de plus de 65 ans, a été servi, ce 17 novembre, au restaurant l'Escale à Brunémont. Plus de 40 personnes ont répondu favorablement au sondage puis au courrier d'inscription qui leur avait été adressé par la municipalité. C'est dans un cadre moderne et verdoyant, situé entre les marais d'Aubigny-au-Bac et de Brunémont que nos



Anciens "ont pu refaire le monde" en compagnie des élus du Conseil municipal. La municipalité n'a pas encore choisi le lieu où se tiendra cette prochaine rencontre conviviale mais pour certains, le rendez-vous est déjà pris.



- Les travaux de la rue de la Plage.** Cette rue avait bien besoin d'une rénovation. C'est en effet l'une des rues les plus longues et les plus fréquentées de la commune. Ce sera bientôt chose faite. Toutefois avant de retrouver une chaussée et des trottoirs rutilants, des travaux de remise en état des réseaux souterrains sont indispensables. Ce sera notamment le cas pour les branchements d'eau potable et d'assainissement. Les tuyaux en plomb seront progressivement remplacés par des canalisations en PVC plus respectueux de la qualité alimentaire de l'eau. Le réseau d'assainissement fera également l'objet



d'une intervention visant à différencier les eaux usées des eaux pluviales, à augmenter le débit d'évacuation ou encore à réhabiliter les parties dégradées par le temps. Une fois ces travaux préalables achevés les revêtements de surface pourront être posés pour redonner « des couleurs » à cette rue qui conduit à l'un des principaux équipements de loisirs d'Aubigny-au-Bac : LoisiParc. C'est d'ailleurs, à ce titre, que notre commune est parvenue à décrocher une subvention de la communauté d'Agglomération du Douaisis. En effet, ce sont près de 50% du montant des travaux hors taxe qui seront financés, sur un fonds exceptionnel, par l'intercommunalité.

	Participation communale	Participation CAD
Trottoirs/Bordures	55 460 € HT	55 460 € HT
Chaussée/bande cyclable	76 812,50 € HT	76 812,50 € HT
Sous-totaux	132 272,50 € HT	132 272,50 € HT
TOTAL	264 545 € HT	

Outre la réhabilitation de la voirie, le parking du cimetière sera agrandi et accueillera une place de stationnement consacrée au covoiturage. Un point de raccordement électrique à cet endroit permettra l'installation ultérieure d'une caméra de vidéosurveillance.



Une bande cyclable, sur la chaussée, assurera la jonction entre la zone commerciale située Route nationale et le parking de Loisparc. **Début des travaux en septembre 2019.**

Attention, si vous habitez cette rue et que vous envisagez de vous raccorder au tout à l'égout, au gaz de ville ou de solliciter votre raccordement à un réseau souterrain comme l'eau potable par exemple... C'est le moment. Après la réhabilitation de la voirie, et durant une période de cinq années, les interventions nécessitant l'ouverture des trottoirs ou de la chaussée ne seront accordées qu'en cas de nécessité absolue.

- **Projets futurs.** Dans nos prochaines parutions, nous reviendrons sur les travaux de rénovations de la rue Pasteur et sur notre projet de création d'un parking, rue Jean Baptiste Alphonse, la création d'une aire de jeux pour les jeunes et la rénovation de l'école.
- **Extension de la vidéoprotection.** Certains secteurs de notre commune sont désormais placés sous l'œil bienveillant de caméras urbaines. Cette installation a fait l'objet d'une déclaration à la gendarmerie et d'un agrément de la Sous-préfecture. Elle respecte bien évidemment la vie privée en occultant les parties privatives, les vidéos sont régulièrement effacées et seules trois personnes, dont le maire, sont habilitées à les consulter. Cet équipement destiné à assurer la protection des habitants et à sécuriser les bâtiments publics a déjà permis de relever et de poursuivre quelques incivilités et infractions. Fort de ce succès, la municipalité a décidé d'étendre progressivement la couverture de ce système de protection des biens et personnes. Après l'école, la Place de Gaulle et la mairie, viendra donc le tour des axes importants de la commune comme l'intersection des rues Léo Lagrange et Jean Simon Dumont. Le cimetière bénéficiera également de cet équipement moderne et efficace !
- **La commémoration de la fin de la guerre 14-18.** Les commémorations du centenaire de la fin de la 1^{ère} Guerre mondiale se sont achevées à Aubigny-au-Bac par une cérémonie du 11 novembre marquée par 11 minutes durant lesquelles les cloches ont sonné. Cet hommage a ensuite laissé place aux élèves de l'école Jean de la Fontaine. Ils se sont succédés au micro pour retracer, l'histoire d'Aubigny-au-Bac à l'époque de l'armistice que leur avait comptée, dans son bureau, le maire, Alain Boulanger.



Pour les élus, les célébrations avaient cependant débuté le 26 mai 2018. Madame Lefebvre, 1^{ère} Adjointe et madame Bataille, Conseillère municipale, représentaient notre commune à Incourt, en Belgique, lors d'une commémoration d'hommage aux évacués Français morts en Belgique pendant ce conflit.



En effet, en 1917 et 1918, la Belgique a accueilli, durant plusieurs mois, des milliers de ressortissants français évacués de force, par l'occupant allemand, des futurs champs de bataille du Nord de la France.

Les différents villages qui composent aujourd'hui l'entité administrative d'Incourt (Province du Brabant wallon) abritèrent des centaines d'évacués, principalement à partir du mois de février 1918. Il s'agissait essentiellement de femmes, d'enfants, de

vieillards, jetés sur les routes de l'exil. La grippe espagnole fit malheureusement des ravages au sein de ces populations fragilisées.

Les archives communales d'Incourt témoignent du décès, dans ce contexte, de 9 évacués domiciliés dans les communes de la Région (1 d'Estrées, 2 de Lieu-Saint-Amand, 1 d'Oisy-le-Verger, 1 de Wasnes-au-Bac, 1 d'Aubigny-au-Bac, 1 de Courcelles-le-Comte, 1 d'Haucourt et 1 de Maubeuge). Ces victimes civiles furent inhumées dans des villages belges. Après la guerre, leurs dépouilles furent exhumées et rapatriées en sol français.

En cette année de centenaire de l'armistice de 1918, la Commune d'Incourt a décidé de rappeler le sort funeste qui fut réservé aux habitants de notre région et de mettre à l'honneur Adolphine Rouvillain née Menisiez, Aubignoise de 83 ans et décédée à Roux Miroir le 25 février 1918.



A cette occasion, une plaque commémorative a été apposée sur le mur de la maison communale d'Incourt. Elle éternisera à jamais les noms de ces victimes et leur village d'origine dont fait désormais partie notre commune d'Aubigny-au-Bac.

- **L'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU)** qui remplace l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS), touche à sa fin. L'enquête publique qui marque l'arrêt du projet s'est déroulée du 15 octobre au 16 novembre. elle n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière. Notre PLU sera donc définitivement adopté en début d'année prochaine et devrait voir les premières demandes de construction d'habitations ou de lotissement arriver en mairie. Nous vous tiendrons informés. Retrouvez le projet de PLU et les documents qui s'y rattachent directement sur notre site : www.aubigny-au-bac.fr dans la rubrique "Vie pratique" - "Urbanisme".

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- **Recensement de la population :** L'intégralité de la population d'Aubigny-au-Bac sera recensée du 17 janvier au 16 février 2019, deux agents recenseurs feront ainsi le tour des habitations de la commune.



Se faire recenser est obligatoire, mais c'est avant tout un geste civique simple, sûr et utile à tous.

Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... Par ailleurs,

installer un commerce ou construire des logements sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune. Le recensement permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

Pour vous rassurer, sachez que les agents recenseurs disposent d'une carte officielle signée par le Maire, que le recensement de la population est gratuit et que les réponses sont confidentielles.

Comment ça marche ?

L'un de nos deux agents recenseurs, madame Karine DUMONT ou monsieur Francis DOMISE, également membre du personnel communal, se présentera chez vous. Il vous remettra vos identifiants afin de répondre au questionnaire sur Internet. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible. C'est l'Insee qui travaille ensuite pour analyser les données !

Une notice explicative du recensement vous sera remise lors du passage de l'agent recenseur.



K. DUMONT



F. DOMISE

Pour plus d'informations ou pour vous recenser en ligne : www.le-recensement-et-moi.fr

- **Elections** : Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 États membres de l'Union européenne au suffrage universel direct à un tour. **Les Français seront appelés aux urnes le dimanche 26 mai 2019** pour élire 79 eurodéputés au parlement européen.

Pour pouvoir voter, il faut remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans la veille du premier tour de scrutin ;
- Être de nationalité française (ou citoyens européens résidant en France pour participer aux élections européennes) ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Être inscrit sur les listes électorales.



Pour voter aux Européennes de 2019, il faut s'inscrire avant le 31 mars 2019. Pour cela, rendez-vous en mairie avec les pièces suivantes : le formulaire d'inscription disponible sur place ou téléchargeable sur notre site internet www.aubigny-au-bac.fr/elections, une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Pour toute question sur les élections, n'hésitez pas à nous contacter au 03 27 80 91 40 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

VIE ÉCONOMIQUE

Exonération fiscale pour la création d'entreprise à Aubigny-au-Bac. Depuis le 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2019, 148 communes du bassin minier, dont Aubigny-au-Bac, ont été classées en "Bassins Urbains à Dynamiser". Notre commune est donc passée en "zones franches", favorisant ainsi l'installation des d'entreprises industrielles, commerciales ou artisanales.

Ce dispositif propose d'adapter la fiscalité sur les bénéfices et les impôts locaux pour les activités nouvelles créées sur notre territoire. Elles bénéficieront donc de plein droit :

- ✓ d'une exonération totale de l'impôt sur les bénéfices pendant les 2 premières années suivant leur création, puis d'une exonération partielle décroissante sur les 3 années suivantes : 75% la 3^{ème}, 50% la 4^{ème} et enfin 25% la 5^{ème} année ;
- ✓ d'une exonération de 50% de leur imposition sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Elle est totale pendant les 7 années qui suivent la création, puis décroissante sur les 3 années suivantes (75% la 8^{ème}, 50% la 9^{ème} et 25% la 10^{ème} année).

Ce dispositif est également assorti d'une clause incitative en faveur de l'embauche de salariés résidant dans le bassin urbain concerné.

LES RÈGLES DE LA VIE EN COMMUNAUTÉ

Trottoirs. Devant chez vous, ce n'est pas chez vous !

Les riverains ne sont pas propriétaires de la partie de trottoir située devant chez eux. Elle appartient au domaine public. Vous ne pouvez donc vous octroyer un droit exclusif de stationnement (véhicules personnels, camionnettes professionnelles...) ou d'usage (échafaudage, bennes, poubelles, matériaux...).

Dans tous les cas, un minimum de courtoisie permet souvent d'éviter les conflits.

Pour rappel, toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande en mairie et ce, afin de prévenir tout accident et d'assurer ainsi votre "couverture" auprès de vos assurances en cas de sinistre.

AGENDA

- **La distribution des jouets** offerts par la municipalité aux enfants aubignois ou scolarisés à l'école communale se fera à la salle des fêtes, rue Charles Bayen, le mardi 11 décembre de 16h à 18h30.
- **La remise du colis aux ainé(es)** se fera le vendredi 14 décembre à partir de 9h30.
- La sortie au **marché de Noël d'Arras** (transport, visites, repas et marché), organisée par l'association du personnel communal d'Aubigny-au-Bac, aura lieu le samedi 15 décembre de 9h30 à 20h. Tarifs : adulte 39€ - Enfant 16€. Renseignements et inscriptions en mairie au 03 27 80 91 40.
- **La Maison du père Noël.**
Le 1^{er} décembre, arrivée du Père Noël en traineau tiré par un attelage de chiens avec la troupe "Norstars" et leur char dans les rues d'Aubigny-au-Bac de 16h à 17h30.
Les 2, 8 et 22 décembre : le Père Noël et les Mascottes.
A partir du 6 décembre, présence du Père Noël chaque mercredi.
Le 9 décembre, le Père Noël, les Mascottes et un sculpteur de ballons vous accueilleront de 17h à 19h.
Le 15 décembre : Parade dans les rues du Show Band Rémynois et du Père Noël de 16h à 18h30.
Le 16 décembre : Parade dans le village des "motards du Père Noël"
Le 23 décembre : Feu d'artifice dès 19h00 et départ du Père Noël et des Mascottes.
- **Réveillon du Nouvel An**, organisé par le Comité des fêtes, le 31 décembre 2018, dès 19h30 à la salle des fêtes. Tarifs : adulte 65€ - Enfant 20€. Réservation avant le 10 décembre au 06 19 55 24 37 ou 06 37 40 55 28.
- **Concert de Nathan Couture**, le 12 janvier 2019 à 20h, salle des fêtes, un jeune auteur compositeur canadien, qui s'accompagne à la guitare et au clavier, véritable ambassadeur de la culture canadienne dans notre pays. Il a réalisé, au Québec, la première partie de GAROU. Tarif plein 10€. Renseignements et réservations au 06 88 59 74 32.



LA VOIX DU NORD

MA COMMUNE LES PLUS LUS FAITS DIVERS RÉGION SPORTS

Aubigny-au-Bac: Plus de 200 paires de lunettes collectées

Récemment, une collecte de lunettes a été organisée sur demande d'agents des services municipaux.

La Voix du Nord | 20/10/2018

Partager Twitter



De sont précisément 235 paires de lunettes qui ont été récoltées.

L'équipe d'Alain Boulanger, maire, ayant vu cette initiative d'un bon œil, a donné suite en mettant à disposition du personnel une urne déposée l'accueil de la mairie. La générosité des 1 220 habitants a permis de remplir rapidement ce récipient et ce sont 235 paires de lunettes qui ont été collectées et offertes à Lunettes sans frontières.

Cette association créée depuis plus de 40 ans et basée à Hirsingue dans le Haut-Rhin redistribue près de 80 000 paires de lunettes par an aux malvoyants pauvres des pays en développement. Après un tri, elles sont étiquetées, conditionnées puis envoyées directement vers plus de 90 destinations (principalement l'Afrique).

Lunettes sans frontière : 41, du Général-de-Gaulle 68560 Hirsingue France - www.

> Biodiversité

LES PREMIÈRES MESURES DU PLAN DE GESTION COMMUNAUTAIRE

Marais d'Aubigny-au-Bac : un nid d'amour préservé

Quel site naturel sera une nouvelle fois l'un des plus fréquentés du Douaisis en juillet et en août ? Le marais d'Aubigny-au-bac, bien sûr ! Entre Loisparc, les boucles de randonnée et les pontons de pêche, il ne manque pas d'atouts. Ce lieu d'exception est entretenu tout au long de l'année par la CAD.

Les berges ouest et sud ont fait l'objet de travaux de restauration en 2015, alors qu'elles montraient de sérieux signes de faiblesse. Cela a eu un impact positif sur la biodiversité. Fait peu courant, la Fédération départementale de pêche a constaté, en avril dernier, la reproduction de brochets dans le marais. Suite à ces premiers aménagements, la CAD s'est penchée sur la mise en place d'un plan de gestion de ce pôle de nature, dont les premières mesures sont mises en œuvre cette année.

Tout comme la faune aquatique, un oiseau, le sterne pierregarin, a aussi fait du marais son nid d'amour. Et pour cause : un radeau a été mis à l'eau pour favoriser la nidification de cette espèce protégée et mettre les œufs et les oisillons à l'abri des prédateurs.

Le long des berges nord, très fréquentées par les randonneurs, de vieux peupliers vont être retirés cet automne pour favoriser le développement de la biodiversité. Il est d'ailleurs prévu d'y créer des zones de pâturage en 2019 pour des chèvres ou des moutons.

Dans deux ans, la boucle de randonnée au départ de Loisparc ou du chalet de l'étang à Brunémont, empruntant donc une partie du Circuit des trous et des bosses, aura une vocation pédagogique. Le sentier sera en effet enrichi d'une signalétique rappelant les richesses et les spécificités de cet environnement.



En mars dernier, un radeau a été mis à l'eau tout près de Loisparc pour favoriser la nidification des sternes pierregarin.

LA VOIX DU NORD LUNDI 19 NOVEMBRE 2018

Les tombes des cinq Tommies honorées

Récemment, Alain Boulanger, maire, accompagné de membres du conseil municipal, a fleuri les tombes des cinq soldats britanniques morts en 1918, en sabotant le pont qui reliait Aubigny à Aubencheul-au-Bac.



le magazine

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUZAIS

MAI / JUIN 2018 - N°53



UNE AIDE DE LA CAD QUI SOUTIENT LES PROJETS COMMUNAUX

Quel est le point commun entre une plaine de jeux, de la vidéo protection, des feux de signalisation intelligents et une rénovation de salle des fêtes ? Tous ces aménagements au bénéfice des habitants ont été financés par le fonds de concours communautaire. Voici, en quelques exemples concrets pris à Douai, Auby, Cuincy et Aubigny-au-Bac, à quoi sert cette aide de la CAD.

AUBIGNY-AU-BAC

La CAD a versé l'an passé 20 000 € à la Ville d'Aubigny-au-Bac au titre des fonds de concours. Un coup de pouce bienvenu pour financer une partie des travaux de réfection de l'église, de la salle polyvalente, de la salle des fêtes et de la mairie. A la salle polyvalente, par exemple, il fallait mener des travaux de mise aux normes et de sécurité du réseau électrique. Ils ont été achevés à temps pour accueillir, dès septembre, la garderie quatre jours par semaine. Le fonds de concours a également permis en 2017 de passer l'intégralité du parc des

illuminations de Noël aux ampoules LED et d'optimiser les branchements, alliant ainsi économie d'énergie et sécurité renforcée. Enfin, cette aide a amélioré le cadre de vie par l'implantation d'arbres, des beaux hêtres taillés en nuage, qui donnent un indéfinissable cachet au village.



LA VOIX DU NORD

MA COMMUNE LES PLUS LUS FAITS DIVERS RÉGION SPORTS

La commune a pu tester son plan communal de sauvegarde (PCS)

« Le plan communal de sauvegarde de notre commune est un document réalisé avec l'aide des services de la Sous-Préfecture de Douai pour organiser l'action des services municipaux, des élus et des volontaires en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires dans la commune », précise Raphaël Corté, directeur général des services.

La Voix du Nord | 01/08/2018



La salle des fêtes s'est transformée en hébergement de fortune pour des jeunes qui ont pu être mis en sécurité.

Il vise donc à alerter et protéger la population en cas de risques importants. Il recense les moyens humains et matériels dont dispose la commune pour parer à l'urgence. Raphaël Corté précise que : « ce document s'est avéré utile, dans la soirée du 25 juillet, lorsque le département a été placé en alerte orange pour cause de canicule et que les animateurs d'une colonie de vacances installée dans le camping d'une commune voisine sont venus nous voir à la recherche d'une solution d'hébergement d'urgence pour une trentaine d'enfants de 8 à 14 ans ».

Mobilisation rapide

Il était devenu impossible pour ces jeunes de dormir sous des tentes surchauffées (les températures à l'ombre avoisinaient les 35°) avec un risque d'épisode orageux. En moins d'une demi-heure, la solution était trouvée grâce à la mobilisation rapide du maire, des agents et le professionnalisme des animateurs. Les nuits du 25 au 27 juillet 2018, une trentaine d'enfants originaire de l'Avesnois ont pu être accueillis dans la salle des fêtes communale, un endroit frais et sécurisé.

« Bien que le PCS soit un outil précieux dans la gestion du risque, nous aurions trouvé une solution même sans lui, ajoute Alain Boulanger, maire. Néanmoins, il faut lui reconnaître deux atouts : il développe la culture du risque auprès des élus peu habitués à céder les équipements communaux sans un certain formalisme et il nous rappelle que personne n'est à l'abri d'un incident majeur et qu'il est bon de s'y être préparé. »

ASSOCIATIONS

Vinciane Dubois, présidente de l'**association -Miss Sensée et Ostrevent-** a offert, à l'école maternelle de la commune, des albums sur l'Asie, des jeux éducatifs et une vingtaine de vélos et trottinettes que les agents municipaux ont eu l'amabilité d'assembler rapidement. Les anciennes bicyclettes affichaient en effet plus 19 ans de bons et loyaux services. Pour la directrice : "C'est un geste généreux qui égayera la vie des jeunes élèves". "C'est grâce à nos activités telles que la braderie d'Aubigny-au-Bac, que l'association a pu faire ce don", confie la présidente. Madame Lefebvre, 1^{ère} Adjointe, a remercié les membres de cette association pour leur générosité à l'égard des Aubignois. Elle a également rappelé que cette dernière avait déjà offert en septembre, 2 jeux de maillots au club de football.



Après le succès rencontré par l'opération de collecte de lunettes, l'**Amicale du personnel communal d'Aubigny-au-Bac**, soutenue par la municipalité, souhaite mener une nouvelle action destinée, cette fois, aux animaux. Nous lançons donc **UN APPEL AUX DONS AU PROFIT DU REFUGE SOS ANIMAUX PECQUENCOURT**. Ce refuge accueille et soigne les animaux abandonnés, perdus, ou maltraités sans distinction d'âge, ni de race. L'association est composée à 100% de bénévoles et pratique 0% d'euthanasie. Chaque vie recueillie reçoit les meilleurs soins. Ce refuge qui fait également office de pension est indépendant et ne bénéficie d'aucune subvention. L'association recherche des bénévoles, tout au long de l'année, tant pour l'organisation de ses événements (collectes, stands, portes ouvertes...) que pour l'animation du refuge. Toutes les aides et propositions sérieuses sont les bienvenues ; des particuliers comme des entreprises ou des organismes.



Ce dont nous avons besoins : litières, sacs poubelles, couvertures, paille, croquettes, accessoires (jouets, gamelles, laisses...) et autres dons. **L'intégralité des dons, à déposer en mairie, ira à l'association SOS ANIMAUX PECQUENCOURT.**

JEU/CONCOURS



Jeu/concours "L'AUBIGNOIS"

Nom : Prénom

Adresse :

Mail : Tél. :

Pour gagner ce panier garni d'une valeur de 35 €, complétez le bulletin et glissez le dans l'urne, disposée à cet effet, à l'accueil de la mairie. Jeu limité à une participation par personne (même nom ou même adresse). Tirage au sort le 28 décembre 2018. Communication des résultats dans votre prochain journal d'information "L'Aubignois". Bonne Chance ! (Gagnante du numéro précédent : M^{me} SURMONT Maryvonne)

L'Aubignois, journal municipal d'information/Directeur de publication : Alain BOULANGER/Rédacteur en chef : Raphaël CORTÉ/Comité de rédaction : Thérèse Marie BOULANGER, Lisiane DUBUS, Séverine VAN LOOVEREN/Mairie - Place du Général de Gaulle 59265 Aubigny au Bac/Tél. 03 27 80 91 40/Mail : mairie@aubigny-au-bac.fr Site : www.aubigny-au-bac.fr